



## Division de parcelle agricole

-----  
Par JonathanMars

Bonjour,

J'aimerais acquérir une partie d'une parcelle de jardin en friche d'un de mes voisins (terrain agricole en théorie). La partie qui m'intéresse est en bordure avec ma propriété et fait tout au plus 10a (1000m<sup>2</sup>), pour une parcelle totale de 50a.

Avant de faire ma proposition au voisin, j'aimerais savoir quels frais seraient nécessaires à la fragmentation de sa parcelle (afin de faire une offre en conséquence). Le prix estimé du terrain lui-même n'étant pas très élevé, s'il y a nécessité de dépenser par exemple le triple pour un géomètre cela risque de refroidir le voisin... Cette formalité est-elle indispensable?

Je précise qu'il existerait un repère "concret" pour la nouvelle limite (plusieurs arbres) et que par ailleurs il n'y a aucune borne en pierre ou autre limitant les parcelles de base.

Le notaire peut-il se passer d'un géomètre si nous raisonnons en % et en surfaces directement sur la base du cadastre?

Et si le géomètre est indispensable, à combien s'élèvent ces frais habituellement?

Merci d'avance,  
Cordialement